

Baccalauréat Professionnel

Spécialité Technicien Conseil Vente en Alimentation

Épreuve professionnelle E5

Extrait de la note de service [DGER/SDPOFE/N2010-2130 du 27 septembre 2010](#)

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité « Technicien Conseil Vente en Alimentation » et ses options : instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles et au déroulement des stages en milieu professionnel.

Épreuve E5 : Choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité C5 : Conseiller le client sur les produits alimentaires et les vins et spiritueux.

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Elle est affectée du coefficient 2.

La correction est effectuée par un enseignant de génie alimentaire et un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion - gestion commerciale. L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale critériée jointe aux indications de correction du sujet.

L'épreuve repose sur une ou des situations à caractère professionnel présentées sous forme de documents en nombre limité.

Le sujet comporte des questions mobilisant des références scientifiques, techniques et mercatiques. Il permet de vérifier l'aptitude du candidat à formuler une argumentation pertinente en s'appuyant sur la connaissance des produits et des concepts mercatiques.